



## Conseil économique et social

Distr. générale  
30 novembre 2000  
Français  
Original: anglais

---

### Commission de statistique

#### Trente-deuxième session

6-9 mars 2001

Point 4 c) de l'ordre du jour provisoire\*

#### Statistiques économiques : statistiques du commerce international des services

### Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services

#### Note du Secrétaire général

1. Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission de statistique, en annexe à la présente note, le rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services (responsable : Organisation de coopération et de développement économiques), conformément à la demande formulée par la Commission à sa trente et unième session<sup>1</sup>.

#### Points à débattre

2. La Commission est invitée :

- a) À donner son avis sur les travaux accomplis par l'Équipe spéciale en vue de finaliser le manuel des statistiques internationales du commerce des services (PROV/ST/ESA/STAT/SER.M/86);
- b) À approuver le manuel des statistiques du commerce international des services en tant que recommandation internationale;
- c) À donner son avis sur l'application du manuel par étapes qui est envisagée ici.

---

\* E/CN.3/2001/1.

<sup>1</sup> Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2000, Supplément No 4 (E/2000/4)*, par. 1.

## Annexe

### Rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services

1. L'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services a établi en 2000 le texte définitif du manuel des statistiques du commerce international des services. Elle en soumet le projet définitif à la Commission de statistique afin qu'elle l'approuve en tant que manuel mondial.

2. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est responsable de l'Équipe spéciale, qui est composée de membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de la Division de statistique de l'ONU, du Fonds monétaire international (FMI), de la Commission européenne et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). L'Équipe spéciale a bénéficié des avis d'un certain nombre de consultants très expérimentés et du soutien actif de plusieurs organismes de statistique nationaux pour la mise au point du projet de manuel.

3. Le projet de manuel devrait permettre de répondre à des besoins très divers en matière de statistiques, mais fait une place de choix à ceux qui procèdent de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). On cherche à y développer plutôt qu'à y modifier les normes de compilation existantes – en particulier, la cinquième édition du *Manuel de la balance des paiements* (BPM5) du FMI et le Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN 1993) –, mais on y propose une conception du commerce international des services plus large que celle de la balance des paiements classique figurant dans la cinquième édition du BPM5.

4. Plus précisément, le manuel présente les services fournis dans le cadre des échanges commerciaux de type courant entre résidents et non-résidents selon une classification plus détaillée que celle qui est donnée dans le BPM5, il inclut la fourniture de services à l'échelle locale par l'intermédiaire d'une présence commerciale étrangère, et entreprend pour la première fois de mettre en relation ces deux systèmes. Le manuel évoque plusieurs « modes de fourniture », définis dans l'AGCS, permettant d'assurer des services, et recommande des façons de les traiter dans les statistiques. On y explique la relation avec d'autres systèmes statistiques, et on y donne des concordances entre les

classifications utilisées dans le projet de manuel et celles de la Classification centrale des produits (CPC), version 1.0 de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI/Rev.3) et de la Liste des services de l'AGCS pour les négociations commerciales. Pour certains domaines, on y signale que des aspects resteront à affiner après la publication. Un aperçu du manuel est joint à cette note (appendice I).

5. Le manuel propose une application par étapes afin que les pays, surtout ceux qui commencent seulement à établir des statistiques sur le commerce international des services, puissent se mettre à structurer progressivement les informations disponibles, en fonction de ces nouvelles normes internationales. La séquence des étapes recommandées a été établie de façon à faciliter le travail des statisticiens lors de son application. Toutefois, cet ordre est assez souple afin de permettre aux pays de répondre aux besoins prioritaires de leurs propres institutions. L'application complète du manuel – à considérer comme un objectif à long terme – permettrait d'obtenir des informations beaucoup plus détaillées sur le commerce des services, mais elle doit être un compromis entre le besoin d'informations très précises des utilisateurs et la difficulté qu'ont les statisticiens à recueillir des données sur le commerce des services.

6. La réalisation du Manuel a donné lieu à des consultations et à des révisions détaillées. L'historique en figure à l'appendice II. Plusieurs groupes d'experts ont examiné le projet et des versions successives en ont été affichées sur le site Web de l'OCDE puis la Division de statistique de l'ONU et le FMI l'ont envoyé en novembre 1999 aux organismes de statistique et aux banques centrales de tous leurs pays membres afin de le faire examiner au niveau mondial. Des exemplaires en ont également été envoyés aux membres du Groupe de Voorburg sur les statistiques des services et aux autres parties intéressées. Quelque 70 pays ont envoyé une réponse, en général très favorable, même si certains ont indiqué qu'il serait difficile de collecter des données pour certaines des catégories proposées. En revanche, quelques pays (peu nombreux) se sont dits favorables à une approche plus ambitieuse.

7. En juillet 2000, l'ONU a convoqué un groupe d'experts chargé d'examiner une version du Manuel et de recommander à la Commission de statistique la suite à lui donner. Le groupe d'experts comprenait des représentants des utilisateurs et des producteurs de statistiques (services nationaux de statistiques, statisticiens, utilisateurs du secteur privé, participants aux négociations commerciales). Les conclusions du groupe sont résumées ci-après.

8. Les experts ont vu dans le Manuel un élément important des travaux sur les statistiques du commerce international des services et félicité l'Équipe spéciale de ce qu'elle avait réalisé.

9. Ils ont recommandé à l'Équipe spéciale de procéder à un certain nombre de modifications de présentation et à une mise en forme définitive avant de soumettre le Manuel à la Commission de statistique en 2001. L'Équipe spéciale en a tenu compte et apporté dans la mesure du possible les modifications recommandées au texte définitif.

10. Les experts ont demandé à la Commission de statistique d'étudier ce qu'il y aurait à faire après la publication, notamment de décider du ou des organismes à charger de recueillir au niveau international les données sur le commerce des services et des moyens de faciliter l'application du Manuel dans l'esprit des recommandations présentées ci-après.

11. Les experts ont également recommandé :

a) De réaliser un manuel de l'utilisateur sur la collecte des données relatives au commerce international des services qui compléterait les directives internationales existantes et serait prioritaire dans le plan à moyen terme d'activités visant l'application du Manuel;

b) De mettre en place un dispositif permettant d'évaluer les différentes phases de l'application du Manuel au niveau des pays et de recenser les projets pilotes de collecte de données. Toutes les parties intéressées devraient pouvoir consulter les informations sur les approches méthodologiques et les données d'expérience;

c) D'axer les travaux de développement ultérieurs sur certains domaines tels que les télécommunications, les services financiers, les services liés à Internet et le mouvement des personnes physiques, et d'y associer les producteurs et les utilisateurs de statistiques, y compris les participants aux négociations com-

merciales, les utilisateurs du secteur privé et les statisticiens eux-mêmes;

d) De demander à la Commission de statistique d'encourager les services nationaux de statistiques et les banques centrales à allouer les ressources nécessaires pour bien appliquer le système de statistiques du commerce international des services proposé dans le Manuel et en poursuivre le développement.

12. L'Équipe spéciale approuve ces recommandations et invite la Commission de statistique à y donner suite.

## Appendice I

### Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services

#### Aperçu du Manuel des statistiques du commerce international des services

1. Le premier Manuel des statistiques du commerce international des services a pour objet de répondre aux besoins divers des nombreux producteurs et utilisateurs de statistiques. La réalisation d'un manuel consacré spécifiquement aux statistiques du commerce international des services a été motivée en particulier par la tendance récente à inclure les services, et pas seulement les biens, dans les accords commerciaux internationaux, et par la nécessité de disposer de statistiques pour mener les négociations relatives à ces accords et pour en suivre les résultats.

2. Le Manuel élargit la définition de statistique du commerce international des services mais il le fait en développant les normes internationales établies plutôt qu'en les modifiant. On y propose un système statistique et un ensemble de recommandations qui permettront d'établir une large gamme de statistiques relatives au commerce international des services. Ces recommandations sont résumées au chapitre premier et exposées plus en détail dans les autres chapitres. Le chapitre 2 présente le système et le compare aux normes et aux systèmes internationaux en usage. Le chapitre 3 porte sur l'établissement des statistiques relatives au commerce de services entre résidents et non-résidents, en s'inspirant des notions figurant dans la cinquième édition du Manuel de la balance des paiements (BPM5) du FMI. Au chapitre 4, on présente des normes d'établissement des statistiques sur les échanges de services par le biais de « filiales étrangères », en s'inspirant dans une large mesure des concepts et des définitions du Système de comptabilité nationale de 1993 et en se conformant aux recommandations devant figurer dans le Manuel de l'OCDE sur les indicateurs économiques de la mondialisation (à paraître).

3. Le Manuel recense quatre modes d'échanges internationaux de services. Le critère de cette classification est le lieu où se trouvent le fournisseur et le consommateur des services échangés. Le premier mode, appelé « mode 1 » ou « fourniture transfrontalière », est celui où des prestataires de services situés dans un pays fournissent des services à des consom-

mateurs situés dans un autre pays sans déplacement du consommateur ou du fournisseur. Le mode 2, appelé « consommation à l'étranger », correspond au cas où le consommateur se rend dans un autre pays pour y obtenir un service. Des entreprises situées dans un pays donné peuvent également fournir des services internationaux par l'intermédiaire de leurs filiales à l'étranger. Ce mode de fourniture, le mode 3, est appelé « présence commerciale ». Le dernier mode de fourniture, le mode 4 ou « mouvement des personnes physiques » correspond au cas où un prestataire se déplace dans le pays du consommateur afin de lui fournir ses services.

4. Le système adopté dans le Manuel du FMI (BPM5) comporte notamment des recommandations concernant la définition, l'estimation, la classification et l'enregistrement des échanges commerciaux de services entre résidents et non-résidents. Sans remettre en question ces principes de base, le Manuel recommande d'élargir la classification des transactions par type de service du BPM5 afin de fournir des informations plus détaillées selon la classification de la balance des paiements des services élargie. Une table de concordance entre cette classification, la version 1.0 de la Classification centrale des produits et la liste GNS/W/120 (la liste des services de l'AGCS pour les négociations commerciales) est annexée au Manuel. Grâce à cette table, on peut définir clairement les différents éléments de la classification de la balance des paiements des services élargie. À l'exception du traitement des services dans le secteur de la construction, les recommandations du Manuel sont compatibles avec le système BPM5. Ainsi, on pourra tirer des statistiques nationales de la balance des paiements, une grande partie des données nécessaires pour appliquer les recommandations relatives à la quantification des échanges commerciaux de services entre résidents et non-résidents. Le Manuel formule également des recommandations concernant la répartition des transactions entre résidents et non-résidents selon les modes de fourniture.

5. À côté des services fournis dans le cadre des échanges commerciaux entre résidents et non-résidents d'un pays (quantifiés par les statistiques de la balance des paiements), les entreprises d'un pays donné peuvent également fournir des services internationaux par le biais des activités de leurs filiales à l'étranger. C'est ce que constate le Manuel en étudiant les statistiques des échanges de services par le biais de « filiales étrangères » et en formulant des recommandations sur ce type d'échanges, qui constitue la majeure partie du troisième mode de fourniture, la « présence commerciale ». Ces recommandations portent sur les points suivants : a) le choix des filiales étrangères à prendre en considération (qui procède de la définition des entreprises sous contrôle étranger donnée par le Système de comptabilité nationale de 1993<sup>1</sup>); b) la répartition des statistiques sur les échanges de services par le biais de « filiales étrangères » (y compris un examen de la répartition par activité et par produit); et c) les variables à traiter. Ce domaine est moins développé que celui des statistiques de la balance des paiements, mais certaines statistiques concernant les échanges de services par le biais de filiales étrangères, portant sur des filiales détenues par un investisseur étranger et situées dans le pays de traitement des données peuvent être obtenues ou déduites à partir des statistiques disponibles sur la production nationale, notamment des statistiques de comptabilité nationale basées sur les recommandations du SCN de 1993.

6. Les variables fondamentales que recommande le Manuel pour les échanges de services par le biais de filiale étrangère sont les suivantes : vente (chiffres d'affaires) et/ou production, emploi, valeur ajoutée, exportation et importation de biens et services, et nombre d'entreprises. D'autres variables pertinentes pour les échanges de services par le biais de filiales étrangères sont également mentionnées. La définition de ces variables est inspirée du SCN de 1993.

7. En ce qui concerne le commerce entre résidents et non-résidents et les échanges de services par le biais de filiales étrangères, le Manuel recommande d'établir les statistiques commerciales en les classant par pays partenaire.

8. Enfin, le Manuel dépasse le cadre des études statistiques existantes lorsqu'il traite de la situation où des services sont fournis par des personnes (décrites comme personnes physiques) ayant quitté leur pays pour se rendre temporairement dans un autre pays afin d'y occuper un emploi. Ce type de services, qui relève

du mode 4, est l'un de ceux pour lesquels les pays ont pris des engagements dans le cadre de l'Accord général sur le commerce et les services. Certaines données, trop peu nombreuses, concernant ces services sont disponibles dans les statistiques de la balance des paiements, mais il est nécessaire de développer le traitement statistique dans ce domaine pour compléter les données actuellement disponibles sur l'emploi et la migration des étrangers résidant sur le territoire d'un pays. On trouve donc peu d'analyses et de recommandations concernant la collecte de statistiques pertinentes à ce sujet dans le corps du Manuel, mais les questions qui s'y rapportent sont étudiées plus en détail dans l'annexe I à celui-ci.

9. Le manuel propose une application par étapes afin que les pays, surtout ceux qui commencent seulement à établir des statistiques sur le commerce international des services, puissent se mettre à structurer progressivement les informations disponibles, en fonction de ces nouvelles normes internationales. La séquence des étapes recommandées a été établie de façon à faciliter le travail des statisticiens lors de son application. Toutefois, cet ordre est assez souple afin de permettre aux pays de répondre aux besoins prioritaires de leurs propres institutions. L'application complète du manuel – à considérer comme un objectif à long terme – permettrait d'obtenir des informations beaucoup plus détaillées sur le commerce des services, mais elle doit être un compromis entre le besoin d'informations très précises des utilisateurs et la difficulté qu'ont les statisticiens à recueillir des données sur le commerce des services.

#### Notes

<sup>1</sup> D'un point de vue statistique, cette définition s'applique aux filiales dont le capital est détenu majoritairement par un investisseur direct.

## Appendice II

### Historique des activités, consultations et examens auxquels l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services a procédé jusqu'à présent pour réaliser le projet de manuel des statistiques du commerce international des services

<i>Date, lieu</i>	<i>Activité</i>
<b>1994</b>	Les secrétariats de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et de la CNUCED demandent à la Commission de statistique de l'ONU de créer une équipe spéciale interinstitutions chargée de renforcer la coopération entre les organisations internationales dans le domaine des statistiques du commerce des services et de promouvoir l'élaboration de concepts, de définitions et de classifications.
<b>1996</b>	L'Équipe spéciale entame la rédaction du manuel afin de répondre aux besoins de l'Accord général sur le commerce des services et d'autres utilisateurs.
<b>1997</b>	
Février, New York	La Commission de statistique de l'ONU examine le rapport de l'Équipe spéciale.
22-24 octobre, Washington	Le Comité d'experts de la balance des paiements du FMI examine un rapport sur la concordance entre la classification des services du BPM5, la classification commune des services OCDE/Eurostat et la Classification centrale des produits.
24-25 novembre, Paris	Examen du manuel par le Groupe d'experts OCDE/Eurostat sur le commerce international des services.
<b>1999</b>	
Mars, New York	Examen des activités de l'Équipe spéciale par la Commission de statistique de l'ONU.
31 mai-4 juin, Curaçao	Examen du manuel lors du stage de formation des Nations Unies sur le Système de comptabilité nationale et les classifications organisé par la Division de statistique de l'ONU en collaboration avec la Division de statistique et de projections économiques du Bureau sous-régional pour les Caraïbes de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et avec le Secrétariat de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), et accueilli par le Bureau de statistique des Antilles néerlandaises.
À partir de juin	Des versions successives du projet de manuel sont mises à la disposition du public et, notamment, affichées sur le site Web de l'OCDE.
Juillet, Paris	Examen du manuel par le Groupe d'experts OCDE/Eurostat sur le commerce international des services.
27 septembre- 1er octobre, Canberra	Examen du manuel lors du stage sur les classifications, organisé par la Division de statistique de l'ONU en collaboration avec la Division de statistique de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et accueilli par le Bureau australien de statistique.

<i>Date, lieu</i>	<i>Activité</i>
Novembre	Examen mondial : l'ONU et le FMI diffusent le manuel par courrier électronique à tous les responsables des services nationaux et internationaux de statistique et aux services responsables de l'établissement des statistiques sur la balance des paiements. Plus de 70 services nationaux et internationaux ont répondu à ce courrier.
27-29 octobre, Washington	Rapport sur l'état d'avancement des travaux de l'Équipe spéciale présenté au Comité d'experts de la balance des paiements du FMI.
18-19 novembre, Paris	Examen du chapitre 4 du manuel lors d'un atelier de l'OCDE sur la mondialisation.
<b>2000</b>	
Mars, New York	Examen des activités de l'Équipe spéciale par la Commission de statistique de l'ONU.
10-13 juillet, New York	Réunion du Groupe d'experts de l'ONU chargé d'examiner le manuel des statistiques du commerce international des services.
14-17 août, Tianjing (Chine)	Séminaire de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique consacré aux statistiques du commerce des services : état d'avancement du manuel et dernières modifications.
3 octobre, Genève	Séminaire de l'OMC consacré aux statistiques des services : état d'avancement du manuel et dernières modifications.
25 octobre, Londres	Réunion de la Société royale de statistique du Royaume-Uni : état d'avancement du manuel et dernières modifications.
20-22 novembre, Paris	Réunion internationale de l'OCDE consacrée aux statistiques du commerce international: état d'avancement du manuel et dernières modifications.
11-12 décembre, Paris	Réunion d'experts OCDE/Eurostat en matière de statistique du commerce des services : état d'avancement du manuel et dernières modifications.
27 novembre-1er décembre, Addis-Abeba	Examen du manuel lors du Stage de l'ONU sur les classifications économiques et sociales internationales.